

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19/12/2024**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	3

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Véronique JALRAN, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL.

Absents excusés : Denis Guiraud, Anastasia KWIATKOWSKI, Samuel TOURNIER.

Procurations : Denis GUIRAUD à Fabienne SALESSES
Anastasia KWIATKOWSKI à Emmanuel TOURNEMIRE
Samuel TOURNIER à Véronique JALRAN

Procurations : Denis GUIRAUD à Fabienne SALESSES
Anastasia KWIATKOWSKI à Emmanuel TOURNEMIRE
Samuel TOURNIER à Véronique JALRAN

Secrétaire de Séance : Marie-Elisabeth PONS.

Renouvellement adhésion Médecine professionnelle du CDG 12

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **D E C I D E** :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES



Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du